

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 29

Le vingt-sept juillet deux mille vingt à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 21 juillet 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 21 juillet 2020.

**Présents :** Mme CHUINARD Claire - Maire, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, Mme BUREAU Marine, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme DELBAYS-ATGE Emilie, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, M. MAINHAGU Marc, Mme SMADJA Karine, Mme TUPIN-BRON Anne-Marie, M. VESIN Marc, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. BERLY Georges, M. LECLERC Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme LE REUN Karine (pouvoir à Mme FRANÇAIS Chloé), M. EL YAKOUTY Abdelhak (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme LAMAISON Josiane (pouvoir à M. BARRAS Olivier), M. MAILLET Laurent (pouvoir à M. SECHAUD Jean-François)

**Secrétaire de séance :** Mme Angèle Lucette CHOLLET

#### Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHOLLET Angèle Lucette est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

#### Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 juin 2020 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 8 juin 2020 est approuvé à la majorité des membres présents (8 abstentions) lors de cette séance.

### Affaires générales

#### 1. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, par délibération n° 20170327 en date du 27 mars 2017 portant délégations au maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties, à savoir :

1	19/06/2020	cession du véhicule Renault Twingo acquis en 2009 pour un montant de 1 000 € à M. MEJEAN Joseph
2	28/05/2020	Convention d'occupation d'un terrain à titre précaire et révocable entre la commune et M. CASTAGNUOZZO domicilié 60 Ter Avenue du Lac, Hameau du Joran N° 12 74140 Douvaine. La commune de Douvaine met à disposition de l'occupant, un terrain d'une superficie d'environ 30 m <sup>2</sup> dont elle est propriétaire, situé en bout du lotissement le Joran tel qu'indiqué sur le plan en annexe 1 de la présente convention. L'accès au canal devra être préservé

		pour les travaux d'entretien en été et pour le fauchage en hiver. Le terrain est mis à disposition pour un usage exclusif de jardinage. Aucune autre activité ne pourra avoir lieu sur le terrain sans l'autorisation écrite du propriétaire.
--	--	---

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 8 juin 2020.

## 2. Attribution des délégations du conseil municipal au maire

Le Conseil, à la majorité des membres avec 27 voix pour et 2 voix contre (M. BERLY et M. LECLERCQ)

- **DONNE POUVOIR** à Mme le Maire, pour la durée de son mandat, d'exercer l'ensemble des délégations prévues aux articles L.2122-18, L.2122-22, L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à subdéléguer aux Adjointes les attributions prévues aux articles précédents ;
- **DIT** que Mme le Maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal

## 3. Indemnités de fonction

*Le Conseil, à l'unanimité,*

**FIXE** les montants des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints et de conseillers municipaux comme suit :

- Maire : 48,44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjointes : 20,31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers municipaux disposant d'une délégation : 10,03 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont inscrits au budget principal 2020

## 4. Désignation des commissions municipales et de leurs membres

*Le Conseil, à l'unanimité,*

**DECIDE**

- La création des commissions suivantes
- Et désigne les membres suivants pour y siéger

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
Commission Finances	Pascal Wolf	Anne-Marie TUPIN-BRON, Marine BUREAU, Michelle GONNET, Angèle Lucette CHOLLET, Karine LE REUN, Patrice SONDAG, Marc MAINHAGU, Georges BERLY
Commission Urbanisme	Pascal Wolf	Céline HAVEL, Claude RIGOLI, Marc VESIN, Georges BERLY
Commission Travaux, Voirie, Bâtiments	Claude RIGOLI	Julien HAVEL, Victor DE LA BARRERA NAUMANN, Marc VESIN, Michelle GONNET, Philippe COLMARD, Patrick LECLERCQ
Commission sociale : solidarité, cohésion sociale et logements	Michelle GONNET Patrice SONDAG	Marine BUREAU, Andrée FICHARD, Philippe COLMARD, Angèle Lucette CHOLLET, Karine SMADJA
Commission Education Enfance et Jeunesse	Karine LE REUN	Patrick LEHMANN, Emilie DELBAYS, Karine SMADJA, Patrice SONDAG, Angèle Lucette CHOLLET

Commission Qualité de vie et Développement Durable : écologique, social et économique	Emilie DELBAYS	Philippe COLMARD, Victor DE LA BARRERA NAUMANN, Marc MAINHAGU, Marc VESIN, Anne-Marie TUPIN-BRON, Karine SMADJA, Julien HAVEL, Andrée FICHARD, Patrick LECLERCQ
Commission évènements, animation, vie associative sportive et culturelle	Patrick LEHMANN	Abdelhak EL YAKOUTY, Chloé FRANÇAIS, Karine LE REUN, Julien HAVEL
Commission Information/Communication et Relation avec les habitants	Chloé FRANÇAIS	Marine BUREAU, Karine SMADJA, Marc VESIN, Emilie DELBAYS
Commission Culture et Patrimoine	Karine LE REUN	Patrick LEHMANN, Victor DE LA BARRERA NAUMANN, Andrée FICHARD, Emilie DELBAYS
Commission Marché, Sécurité, Police Municipale	Patrick LEHMANN	Pascal WOLF, Patrice SONDAG

## 5. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) et d'adjudication

*Le Conseil à l'unanimité,*

DÉCIDE D'ELIRE, la liste suivante :

### Titulaires :

- 1- Pascal WOLF
- 2- Emilie DELBAYS
- 3- Anne-Marie TUPIN-BRON
- 4- Claude RIGOLI
- 5- Georges BERLY

### Suppléants

- 1- Victor DE LA BARRERA NAUMANN
- 2- Andrée FICHARD
- 3- Philippe COLMARD
- 4- Céline HAVEL
- 5- Patrick LECLERC

## 6. Désignation des délégués du Conseil Municipal à la commission communale des impôts

*Le Conseil à l'unanimité,*

Désigne les membres suivants,

1. Angèle Lucette CHOLLET,
2. Anne-Marie TUPIN-BRON,
3. Céline HAVEL,
4. Michelle GONNET,
5. Claude RIGOLI,
6. Patrick LEHMANN,
7. Pascal WOLF,
8. Marine BUREAU
9. Georges BERLY,
10. Patrick LECLERCQ
11. BAUD Jean-François
12. GEROUDET René
13. HAUTEVILLE Marcel
14. JACQUIER François
15. TRABICHET Michel
16. LAPRAZ Georges

17. LEPINE Jean-Luc
18. EL YAKOUTY Abdelhak
19. FICHARD Andrée
20. CAVARD Jérôme
21. LE REUN Karine
22. BURNET Frédéric
23. MARX Stéphanie
24. METGE Philippe
25. FLAMMANG Claire
26. LEBRUN Jean-Michel
27. VULLIEZ Pascal
28. BELLY Nelly
29. JACQUIER Magali
30. DUGOURD Emmanuel
31. PANCHOU Corinne
32. BAUD Elisabeth

## 7. Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

*Le Conseil à l'unanimité,*

**FIXE** la composition du Conseil d'Administration du CCAS ainsi qu'il suit :

- Madame le Maire de Douvaine, présidente de droit
- 8 élus au sein du Conseil Municipal
- 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers

## **8. Election des membres du Conseil Municipal pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

Sont élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) :

- |                           |                     |
|---------------------------|---------------------|
| 1. Angèle Lucette CHOLLET | 5. Andrée FICHARD,  |
| 2. Michelle GONNET        | 6. Philippe COLMARD |
| 3. Patrice SONDAG         | 7. Marc VESIN       |
| 4. Marine BUREAU          | 8. Georges BERLY    |

## **9. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)**

Le Conseil à l'unanimité,

**DÉSIGNE 2 délégués** qui seront chargés d'élire les représentants du secteur de Thonon au comité syndical du SYANE :

- 1/ Julien HAVEL
- 2/ Claude RIGOLI

## **10. Désignation du suppléant de Madame le Maire à la Commission départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)**

Le Conseil à l'unanimité,

**DESIGNE LES ELUS SUIVANTS** représentés à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C) :

- Céline HAVEL
- Marine BUREAU

## **11. Désignation du correspondant défense**

Le Conseil à l'unanimité,

**DÉSIGNE** le correspondant défense de la commune de Douvaine :

- Patrick LEHMANN,
- Marc VESIN (suppléant)

## **12. Désignation des élus représentés au Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.)**

Le Conseil à l'unanimité,

**DESIGNE LES ELUS SUIVANTS** représentés au Conseil Municipal des jeunes :

Karine LE REUN, Patrick LEHMAN, Karine SMADJA, Marc VESIN, Marine BUREAU, Anne-Marie TUPIN-BRON

## **13. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes**

Le Conseil à l'unanimité,

**DESIGNE** les délégués dans les organismes suivants :

ORGANISME	ELUS
Club de l'amitié	Patrick LEHMANN, titulaire Angèle Lucette CHOLLET, suppléante

M.J.C.	SONDAG Patrice
Bibliothèque	Karine LE REUN, Chloé FRANÇAIS
Douvaine Animations	Patrick LEHMANN Abdelhak EL YAKOUTY, suppléant
A.F.R.	PASCAL WOLF, Angèle Lucette CHOLLET
Harmonie Espérance Douvainoise	Karine LE REUN, Claude RIGOLI
Conseil d'Administration du Collège	1 - Victor DE LA BARRERA NAUMANN 2 - membre de l'Agglo

## RESSOURCES HUMAINES

### 14. Convention d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers ARE (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi) CDG 74

Le Conseil, à l'unanimité

DECIDE

- d'adhérer au service « Gestion des dossiers chômage » du CDG74 à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 pour une année renouvelable par tacite reconduction ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention prochainement transmise par le CDG 74, dont le modèle est annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

### 15. Désignation d'un élu et d'un agent au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Le Conseil à l'unanimité

DESIGNE :

- **M. Patrice SONDAG**, adjoint au Maire, en qualité de délégué « élus » notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du C.N.A.S.
- **Mme Stéphanie PERRON**, en qualité de délégué « agents » notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du C.N.A.S.

## FINANCES

Le Conseil, à la majorité des membres, M. SECHAUD n'ayant pas pris part au vote

Membres en exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 28

- **APPROUVE** la proposition d'attribution des subventions tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous

ASSOCIATIONS	Dotation	Proposition
<b>DIVERS</b>	<b>5 730,00</b>	<b>5 900,00</b>
AFN Section Douvaine	150,00	150,00
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	100,00	100,00
Jardins du canton de Douvaine	-	250,00
Protection civile de Haute Savoie		100,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers		1 000,00
Club de l'amitié (3eme âge)	1 000,00	1 000,00
JSP de Douvaine	2 000,00	2 000,00
UFOVAL	1 300,00	1 300,00
ASL	130,00	130,00
<b>CARITATIVES</b>	<b>400,00</b>	<b>400,00</b>
Donneurs de sang du Bas Chablais	400,00	400,00

<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>149 600,00</b>	<b>154 500,00</b>
AFR (subvention de fonctionnement)	20 000,00	20 000,00
AFR (subv. Perte gains/quotient familiale 2018)	15 000,00	15 000,00
Art et Culture	500,00	500,00
Cinéma	8 000,00	6 000,00
Espérance Douvainoise	50 000,00	55 000,00
Espérance Douvainoise		5 000,00
Fun en Bulle	1 500,00	1 500,00
MJC (subvention de fonctionnement)	21 000,00	21 000,00
Douvaine Animation	25 000,00	25 000,00
Association Semaine Des Arts	6 000,00	3 000,00
Douvain' Jeux (anciennement Ludojeux)	2 000,00	2 000,00
Le grand bain production		500,00
<b>SPORTS</b>	<b>23 050,00</b>	<b>20 450,00</b>
Arquebuse Douvainoise	300,00	300,00
Basket Club Bas-Chablais	2 000,00	2 000,00
Boule Douvainoise	2 000,00	2 000,00
CAF Club Alpin Français	1 000,00	1 000,00
ESDL Etoile Sportive Douvaine-Loisin	12 000,00	12 000,00
Léman Aviron Club	1 500,00	500,00
Rallyons-Nous 74 (Team Greg Rallye sport)	250,00	250,00
Tennis Club	2 000,00	2 000,00
Volley Détente		400,00
<b>EDUCATION /SCOLAIRE</b>	<b>17 250,00</b>	<b>6 600,00</b>
ALPE Ass Libre Parents Elèves	100,00	100,00
APEL St-François	500,00	500,00
Sou des écoles	1 300,00	1 500,00
OCCE (classes découvertes école élémentaire)	8 250,00	4 500,00
<b>CONTRAT ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>206 550,00</b>	<b>204 802,00</b>
AFR-CLSH	57 000,00	57 000,00
Carcajou	3 000,00	3 000,00
MJC	146 550,00	144 802,00
<b>TOTAL ARTICLE 6574</b>	<b>402 580,00</b>	<b>395 652,00</b>
<i>pour mémoire :</i>		
<i>total MJC</i>	<i>167 550,00</i>	<i>165 802,00</i>
<i>total AFR</i>	<i>92 000,00</i>	<i>92 000,00</i>
<b>AUTRES</b>		
CCAS article 657362	40 000,00	35 000,00
OGEC (participation St François) article 6558	60 500,00	62 700,00

- **INFORME** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020, articles 6574
- **RAPPELLE** que l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que " L'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret -23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001-, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention
- **AUTORISE** madame le maire à signer toutes conventions ou avenants aux conventions avec les associations dont le montant de la subvention dépasse le seuil précité

## URBANISME

### 16. Autorisation droit de passage parcelle sise sur la commune de Loisin

Membres en exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29

M. LECLERCQ Patrick ayant dû partir, a donné pouvoir à M. BERLY Georges

**Le Conseil, à l'unanimité,  
AUTORISE**

- la constitution d'une servitude en tréfonds sur la parcelle communale cadastrée Section D n° 144 au profit de la parcelle cadastrée Section ZD n° 4321 sise sur la commune de Loisin et appartenant à Monsieur FICHARD Bernard
- Madame le Maire à signer l'acte à intervenir
- **DIT** que cette servitude est consentie à titre gratuit et que les frais d'actes sont à la charge du bénéficiaire de la dite servitude

#### Question diverse :

DIA Thonon-Agglomération : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

#### Questions orales

Réponses aux questions orales transmises par M. BARRAS par courriel du 23/07/2020 :

1. Liste des professionnels de santé qui restent engagés sur la maison médicale et quand démarrent réellement les travaux ?

Mme le Maire répond que TERACTEM est en contact avec les professionnels de santé qui suivent le projet. Elle n'a pas connaissance à ce jour de retrait de certains professionnels. Ce dossier étant en cours de négociation, elle ne donnera pas la liste demandée des noms des professionnels de santé. Le démarrage du chantier sous maîtrise d'ouvrage de la commune est en cours de travaux, la plateforme des accès et parkings, ainsi que les raccordements au futur bâtiment sont posés. La réunion de chantier de démarrage des travaux sous maîtrise d'ouvrage de TERACTEM, pour l'entreprise de gros œuvre du bâtiment est fixée à la dernière semaine de juillet 2020.

2. L'expulsion administrative de l'aire d'accueil a-t-elle réellement été demandée (info contradictoire entre Dauphiné Libéré et Le Messager) ?

Mme le Maire répond que l'information transmise au Dauphiné libéré a été faite par la présidente du Symagev et est inexacte car la demande de procédure administrative auprès de la préfecture de Haute-Savoie ne pouvait pas aboutir. La condition de stationnement illégal n'était pas justifiée, la communauté des gens du voyage étant installée sur une aire d'accueil officielle. Mme le Maire ajoute que ce dossier a été suivi dès son installation à la fonction de maire par une prise de contact avec le Sous-Préfet, les habitants du quartier des Petites Conches, la représentante de la communauté des gens du voyage, la gendarmerie et le Symagev.

3. Où en sont les travaux de couverture des terrains de tennis promis pour cet été au club (et avec quelle entreprise) ?

M. WOLF répond que la consultation concernant la rénovation des terrains extérieurs est terminée et que le maître d'œuvre doit remettre son rapport d'analyse des offres très prochainement. En ce qui concerne les courts couverts, le permis de construire doit passer par l'avis de l'architecte des bâtiments de France, ce qui prolonge les délais administratifs. Ce dossier avance en collaboration étroite avec les représentants du club de tennis.

#### Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions orales ?

M. BARRAS demande si la réfection du bureau du maire était une urgence ?

Mme le Maire répond que non mais que l'entreprise qui réalise actuellement les travaux programmés de réfection des locaux à l'étage de la mairie, avait une interruption d'une journée dans son planning et pour ne pas perdre cette journée, il a été décidé de faire un rafraîchissement de la peinture des murs et plafond et du sol qui étaient très usés. Le mobilier de style ancien n'étant pas adapté, une commande d'un bureau est en cours.

En l'absence d'autres questions orales, la séance est levée à 21h00.

DOUVAIN, le 3 août 2020